

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

12 – 31 mai 2018

**12. Affectation des résultats de l'exercice 2017 – budget
lotissements**

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 5 Avril 2018 approuvant le vote du Budget Primitif 2018 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2017,

Vu la Commission des Finances du 23 Mai 2018,

CONSIDERANT que les résultats 2017 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2017 a été établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 4 abstentions (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. CHARLES, VALLES)**

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2017 présente :

- un déficit d'investissement de 551 879,61 €
- un déficit de fonctionnement de 3 600.00 €

DECIDE de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **001 Déficit d'investissement : 551 879,61 €**
- **002 Déficit de fonctionnement : 3 600.00 €**

Pour copie conforme
Moissac le 4 juin 2018

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT